



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 14 octobre 2021	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Nuageux (Temp : 22°C)	Vent : 5 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 85/96
Total des paris mutuels	\$195,425			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Counsell, Kelly (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Comme les changements d'équipements opérés avaient été omis du programme de courses, ils ont été annoncés au public. Dans la Course 1, le #3, "VITOR", et le #6, "SIP OF SUNSHINE", ont concouru avec entraves.
- Les juges ont opéré deux retraits hâtifs (transportation) du cheval, "MARSHMALLOW FELLOW", de la Course 3, et du cheval, "MAJOR MOTION", de la Course 5.
- Sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, Dre Melissa Rocheleau, les juges ont opéré deux retraits hâtifs (lésion) du cheval, "MIDNIGHT SURF", de la Course 7, et du cheval, "EAU NATURELLE", de la Course 11.
- Suite à une plainte reçue de la part d'un conducteur, le personnel d'entretien des pistes vérifiera si les pylônes du dernier droit sont bien fixés au sol.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Examen du bris d'allure effectué par #7, "CURIOUS KHALEESI", (Stephane Brosseau), après le départ et par le #1, "DGS MAGICMOMENT", (Stephane Pouliot), avant le poteau de ¼ de mille, respectivement. Lors du bris d'allure, le #1 a provoqué des obstructions au #4, "OHBABYWEFOUNDLOVE", (Guy Gagnon), et au #6, "ARTILLA HANOVER", (Stephane Brosseau). Aucun placement n'est requis comme le #1 a terminé la course derrière les chevaux auxquels il avait provoqué les obstructions. Rien à signaler.
3. Enquête pour le #2, "AMIGO MIO", (Guy Gagnon), qui a terminé la course en 4^e position, pour une infraction à la règle sur les bris d'allure. Le #2 a fait un bris d'allure après le poteau de ¼ de mille. Aucune infraction à la règle sur les bris d'allure.

Le #6, "MONTANABLACKANGEL", (Michael Armstrong), a fait un bris d'allure avant le départ. Il n'a pas eu de l'équipement brisé. Il s'était rendu après le poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête : https://youtu.be/dL_mj333_e8

4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Examen du bris d'allure survenu pour le #2, "JIMS BIG THRILL", (Clarke Steacy), avant le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #2 a provoqué des obstructions au #3, "ROLLIN WITH ROCK", au #7, "BOARDING DOGS", au #8, "WATCHOUTFORTROUBLE", et au #9, "SAULSBROOK VELVETA". Aucun placement n'est requis puisque le #2 est arrivé en 9^e position (la dernière). Le #4, "PHENOM SEELSTER", (Samuel Fillion), a terminé la course distancé et se qualifie pour la performance. L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler.
7. Un examen se tiendra avec le conducteur du #5, "SOPHIST", (Steeven Genois), au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Le conducteur du #3, "JK ELLEM ENOH", (Robert Robinson), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le conducteur du #6, "FIT BITT", (Ryan Guy), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03(j)(vii) (défaut de se mettre en position derrière la barrière de départ et d'y demeurer) et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 (il s'agit de sa deuxième infraction à cette règle), par le juge au départ, Jamie

Fiolek. (Décision #1435511) Rien d'autre à signaler.

10. Rien à signaler.

11. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune